

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
particulières sur le
projet de loi no 112, *Loi favorisant le commerce des
produits et la mobilité de la main-d'œuvre en
provenance des autres provinces et territoires du
Canada***

Par: Le Groupe CSA

**Contact: John Agionicolaitis (Gestionnaire, Relations gouvernementales pour le Québec et les
provinces de l'Atlantique)**

C: john.agionicolaitis@csagroup.org

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Mettre en place des groupes de travail collaboratifs

Créer des groupes de travail réunissant des experts techniques, le gouvernement, les organismes de réglementation et l'industrie afin de concevoir des solutions harmonisées qui répondent aux principaux obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et à l'acceptation des produits provenant d'autres provinces au Québec. Des consultations structurées devraient assurer la transparence, l'équilibre et l'adhésion d'un large éventail de parties prenantes.

Recommandation 2 : Miser sur les normes nationales pour la reconnaissance mutuelle

Collaborer avec les organismes d'élaboration de normes, comme le Groupe CSA, afin d'adopter des normes et des critères de certification communs pour les produits, la formation et les qualifications professionnelles. Le cas échéant, intégrer ces normes par renvoi dans les règlements afin de réduire les doublons, les coûts et les retards dans les projets.

Recommandation 3 : Donner priorité aux secteurs à fort impact

Prioriser l'harmonisation dans les secteurs présentant les besoins économiques ou de main-d'œuvre les plus importants, comme la santé, les infrastructures et les métiers spécialisés. Des résultats rapides et concrets dans ces domaines peuvent démontrer des avantages tangibles, créer un effet d'entraînement et susciter un appui pour des réformes plus larges.

À propos du Groupe CSA

Fondée en 1919, l'Association canadienne de normalisation, connue sous le nom de Groupe CSA, est le plus grand organisme accrédité d'élaboration de normes au Canada. Avec plus de 3 000 normes et codes couvrant plus de 54 domaines, notre travail touche pratiquement tous les secteurs de l'économie. Soutenues par l'expertise de plus de 11 000 membres bénévoles, nos normes contribuent à améliorer la sécurité, la santé, la protection de l'environnement et l'efficacité économique au Canada et à l'international.

Notre mission est d'améliorer la vie des Canadiens grâce à l'avancement des normes dans les secteurs public et privé. En tant que chef de file dans la recherche, le développement, la formation et la promotion des normes, nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements, l'industrie et les consommateurs afin d'anticiper les besoins émergents et de développer des solutions adaptées.

Au sein de l'organisme de normalisation, nos initiatives s'articulent autour de quatre grands axes prioritaires.

- **Élaboration de normes**

Le Groupe CSA élabore des normes consensuelles qui définissent des exigences minimales en matière de sécurité, de performance et de qualité pour les produits, services et procédés. Ces normes sont régulièrement révisées afin de demeurer pertinentes et adaptées à l'évolution des technologies, des besoins du marché et des cadres réglementaires.

- **Recherche**

Nos activités de recherche explorent de nouvelles problématiques et identifient des solutions potentielles pour soutenir l'élaboration des normes. Elles fournissent des données probantes qui orientent et accélèrent la création de nouvelles normes et réaffirment notre engagement envers le bien public.

- **Formation**

Le Groupe CSA propose des options de formation adaptées aux besoins des utilisateurs, favorisant la compréhension et la bonne application des normes dans les milieux de travail et les communautés.

- **Promotion et rayonnement**

Nous sensibilisons le public et les décideurs à l'importance des normes, en encourageons l'utilisation et mobilisons de nouvelles générations de développeurs et d'utilisateurs de normes.

Introduction

Le Canada dispose d'un important capital humain et économique, mais son marché intérieur demeure limité par des obstacles persistants à la mobilité de la main-d'œuvre et à la libre circulation des biens et services. Les professions réglementées et les métiers spécialisés sont particulièrement touchés par la fragmentation réglementaire entre les provinces et territoires.

Ces défis s'inscrivent dans un environnement politique et économique marqué par des tensions commerciales internationales, des pressions liées à la productivité et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée partout au pays. Au Québec, comme ailleurs au Canada, les entreprises doivent composer avec des délais, des coûts et des complexités administratives lorsqu'elles cherchent à faire reconnaître des qualifications obtenues hors province ou à faire accepter des produits certifiés ou réglementés différemment selon les juridictions. Dans un contexte où les gouvernements veulent stimuler la croissance économique, attirer les investissements et sécuriser les chaînes d'approvisionnement, l'optimisation du marché intérieur devient une priorité stratégique.

C'est dans ce contexte que des initiatives législatives comme le projet de loi 112 du Québec ont vu le jour, avec pour objectif de réduire les obstacles interprovinciaux et de faciliter la mobilité professionnelle. Toutefois, la réalisation de ces objectifs suppose que les provinces et territoires harmonisent concrètement leurs pratiques de reconnaissance des compétences. Les recommandations présentées ci-dessous visent directement à soutenir les principes énoncés aux CHAPITRES II ET III du projet de loi, qui renforcent la libre circulation des biens et la mobilité des travailleurs qualifiés.

En tant qu'organisme national de normalisation doté d'une expertise de longue date en matière d'harmonisation, le Groupe CSA est bien placé pour accompagner ce processus et contribuer à bâtir un marché canadien plus intégré, compétitif et résilient. Nos normes et codes sont incorporés par renvoi dans la réglementation à travers le Canada. Par exemple, le Code canadien de l'électricité et le Code canadien sur le calcul des ponts routiers sont cités à l'échelle nationale.

De plus, plusieurs normes du Groupe CSA sont référencées dans les accords de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR), notamment celles portant sur la santé et la sécurité au travail, la protection contre les chutes et les équipements de protection individuelle tels que les respirateurs. Cet historique démontre la capacité du Groupe CSA à réduire la fragmentation réglementaire et à fournir des outils pratiques qui facilitent la libre circulation des biens comme de la main-d'œuvre.

C'est dans cet esprit que nous présentons le présent mémoire et ses recommandations afin de contribuer à la discussion en cours sur le projet de loi 112, avec pour objectif de favoriser la collaboration et de stimuler des avancées concrètes.

Expérience et méthode du Groupe CSA

Fort de plus d'un siècle d'expérience dans l'alignement des intérêts publics et privés, le Groupe CSA a développé une expertise reconnue, tant au niveau national qu'international, dans la mobilisation de parties prenantes aux perspectives diverses, la recherche de consensus et sa transformation en normes pratiques et durables.

Notre travail couvre des domaines tels que la santé et la sécurité au travail, la certification professionnelle et les exigences techniques relatives aux produits, entre autres, et repose sur une participation inclusive, une consultation transparente et un examen public.

Recommandation 1 : Mettre en place des groupes de travail collaboratifs

Afin de tirer parti de l'expertise de l'ensemble des secteurs, nous recommandons la création de groupes de travail multipartites réunissant des experts techniques, des représentants du gouvernement, des organismes de réglementation et des acteurs de l'industrie. Ces groupes travailleraient de manière collaborative à la conception de solutions harmonisées visant à lever les principaux obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et à l'acceptation de produits provenant d'autres provinces au Québec.

Les groupes de travail devraient assurer une représentation équilibrée et favoriser un dialogue ouvert afin de recueillir des points de vue diversifiés, renforçant ainsi la transparence et l'adhésion d'un large éventail de parties prenantes. Leur mandat comprendrait l'identification des défis spécifiques, l'élaboration de recommandations pratiques et la proposition de pistes claires et concrètes pour la mise en œuvre.

Le Groupe CSA dispose de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour aider à convoquer ces groupes et à en faciliter les travaux, garantissant un processus bien structuré, efficace et axé sur les résultats.

Recommandation 2 : Miser sur les normes nationales pour la reconnaissance mutuelle

Un marché intérieur pleinement intégré nécessite des normes, des procédures et des exigences réglementaires harmonisées. Malgré les efforts déployés, des différences entre les provinces et territoires entraînent encore des inefficacités et peuvent nuire à la mobilité de la main-d'œuvre ainsi qu'à la circulation des biens, des compétences et des services.

Le projet de loi 112 appuierait la reconnaissance professionnelle sans exigences supplémentaires, sauf en cas d'écart avéré. L'article 2 du projet de loi précise qu'il permettrait l'acceptation au Québec de produits conformes aux normes d'autres provinces. L'harmonisation préalable des normes et des processus de certification permettrait de réduire les doublons, de simplifier les procédures administratives et de faciliter une mobilité interprovinciale plus fluide tant pour les travailleurs qualifiés que pour les biens.

Nous recommandons de travailler en collaboration avec des organismes nationaux de normalisation, tels que le Groupe CSA, afin d'adopter des normes harmonisées pour les produits, la formation professionnelle et la certification. Une telle approche améliorerait la cohérence réglementaire, réduirait le fardeau administratif et contribuerait à garantir que les

produits conformes et les professionnels qualifiés soient reconnus dans l'ensemble des juridictions sans réévaluation inutile. Fait important, utiliser les Normes nationales du Canada comme fondement de l'harmonisation permet d'assurer que la reconnaissance entre les provinces et territoires maintienne les plus hauts niveaux de sécurité, de qualité et de fiabilité.

Recommandation 3 : Donner priorité aux secteurs à fort impact

L'harmonisation et la cohérence nationale peuvent être atteintes tout en permettant une certaine flexibilité pour tenir compte des réalités régionales et sectorielles, lorsque cela est nécessaire. Une approche rigide et uniforme comporte le risque de susciter de la résistance, de provoquer des retards ou de mener à une mise en œuvre inefficace. Grâce à plus d'un siècle d'expérience dans la recherche de consensus et l'élaboration de normes pratiques, le Groupe CSA est bien placé pour conseiller sur des cadres à la fois cohérents, adaptables et durables.

Nous recommandons de concentrer les premiers efforts d'harmonisation dans les secteurs prioritaires où l'alignement peut générer des bénéfices immédiats et tangibles, en particulier dans les domaines de la santé, des infrastructures et des métiers spécialisés. Des actions ciblées dans ces secteurs peuvent produire des résultats rapides, renforcer la confiance des parties prenantes et créer un élan favorable à des réformes plus larges.

Conclusion

L'harmonisation des normes et des procédures en matière de mobilité de la main-d'œuvre et de libre circulation des biens constitue un levier stratégique pour renforcer la compétitivité du Canada et du Québec. Dans un contexte marqué par des tensions économiques, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la nécessité d'optimiser les chaînes d'approvisionnement, il est essentiel de passer des déclarations de principe à des actions concrètes et mesurables. Nous saluons l'engagement du gouvernement du Québec à relever ces défis et à rechercher les meilleures solutions.

Les recommandations présentées dans ce document offrent une feuille de route pragmatique et réalisable. Elles visent à éliminer les obstacles inutiles, à uniformiser les pratiques lorsque cela est pertinent, à reconnaître les particularités régionales et linguistiques, et à cibler les secteurs à fort impact afin de démontrer rapidement les avantages d'une harmonisation bien conçue.

Fort de plus de 100 ans d'expérience dans l'élaboration de normes, la recherche de consensus et la mise en œuvre de solutions durables, le Groupe CSA est prêt à mettre son expertise et ses ressources à la disposition du gouvernement à chaque étape de ce processus. En travaillant en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, il sera possible de bâtir un marché intérieur plus intégré et plus efficace, mieux adapté aux réalités économiques et sociales du 21^e siècle.